CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E6224** **VALABLE JUSQU'AU** **13/03/2027**

ÉDITÉ LE 18/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1990

Raison sociale : BOUYSSONNIE CASTANET

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/04/2018

Capital : 200 200

11 RUE DE LA POUTGE
65460 BAZET

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TARBES

Siret : 353 609 332 00039

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 7128650

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1244000 /001 571967/20

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244000 /001 571967/20

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Téléphone : 05 62 33 37 15 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
BOUYSSONNIE MARIE PRÉSIDENT / CASTANET THIBAUT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : bouyssonnie@bcpeinture.fr

Effectif moyen : 21 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 262 376 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	20	15/02/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

18/03/2026 08:39

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.